

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le





HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT ASSEMBLEE GENERALE Extrait du procès-verbal de la séance du mardi 23 mars 2021

Objet :Budget primitif 2021

L'an deux mille vingt-un, le 23 mars à 10h,

L'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement dûment convoquée en session ordinaire à l'Hôtel du Département sous la présidence du M. Pascal Boureau, Président.

Date de la convocation : le 8 mars 2021

Nombre de membres : en exercice : 302 ; présents : 63 ; pour : 55 ; abstentions : 2

Pour : Adoue Catherine, Andouard Raymond, Artigue Pierre, Astor Jean-Louis, Avrillaud Isabelle, Batbie Franck, Bernes Jean-Paul, Bignon Christine, Blanchon Alix, Blasi Vanessa, Boissières Jean, Boudibi Sophie, Boureau Pascal, Bruston Joël, Camus Anne-Lise, Cancel Philippe, Comballer Sabine, Douarche Joèlle, Escaffre Michel, Fabre Jean-Michel, Fernandez Marc, Frezouls Jean-Philippe, Gilson Fabienne, Graglia Fabrice, Guys Dominique, Hollard Solange, Ibres Laétitia, Imbert Viviane, Lacombe Bernard, Laffont Didier, Lauras Bernard, Le Cheviller Nicolas, Lefebvre Joël, Lhoste Maryline, Manchado Florence, Maraval Alain, Milioti Nicola, Morice Michel, Nadaud Bassuel Lauren, Nguyen Pascal, Peiro Mireille, Perez Danielle, Ponce Romuald, Puertolas Yannick, Renard Patrice, Romeo Pascale, Roque Hervé, Rouvillain Thierry, Rumeau Nathalie, Sansonetto Sébastien, Siadden Hugo, Soucasse Piquemal Eliane, Tatibouet Pascal, Teillol Christian, Thouery Salvy Aurèlie, Tudela François.

Abstentions: Laissus François, Raynaud Anais,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les orientations budgétaires adoptées lors de l'assemblée générale du 2 décembre 2020;

Vu le rapport de M. le Président de Haute-Garonne Environnement ;

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement décide :

- d'adopter la participation du Conseil départemental de la Haute-Garonne au budget du Syndicat Haute-Garonne Environnement;
- d'adopter la participation des 287 communes membres pour l'exercice 2021;
- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme

Pascal BOUREAU

Président

Haute-Garonne Environnement

3000 ce cest